

De : p.huart@thaurfin.com <p.huart@thaurfin.com>
Envoyé : mercredi 10 juin 2026 10:32
À : ministre@mines.gouv.cd; 'cedricwalle87@gmail.com'
Objet : Re: rencontre avec Mr Cédric Walle à Bruxelles le 8 juin

Excellence,

Permettez-moi de vous informer que 5 nouveaux PR ont été octroyés sur les 3PR 1323, 1324 & 1325 factuellement valides en en force majeure.

Vous trouverez les cartes du portail du CAMI du 13 octobre 2025 et la carte actuelle en doc attaché.

La violation de l'art 34 du code minier implique que tous les PR couvrant nos 3PR ne jouissent d'aucune existence légale, ils sont donc inexistantes.

Un carré minier ne peut être affecté qu'à un seul PR, si l'un existe, tout autre postérieur n'existe pas.

De plus, en octroyant ces faux PR, le cadastre minier encourage l'exploitation illégale puisque ces PR n'autorisent pas l'exploitation.

Nous avons proposé de conclure des contrats d'option avec ces exploitants en convertissant les PR des carrés couvrant les exploitation clandestines en PEPM.

Cette proposition avait été transmise par cette lettre <https://www.thaurfin.com/TH-065-25.pdf> transmise par ce mail <https://thaurfin.com/Mail-CAMI-31octobre2025.pdf> du 31 octobre 2025.

Cette lettre était consécutive à celles du 12 septembre (<https://thaurfin.com/TH-053-25.pdf>) et du 15 septembre (<https://thaurfin.com/TH-054-25.pdf>) dénonçant ces octrois.

Des solutions existent donc pour permettre le respect de la législation minière tout veillant à éviter les conflits.

Vous constaterez notre souci permanent de trouver des solutions harmonieuses dans l'intérêt de toutes les parties.

C'est aussi dans cet esprit que cette proposition de protocole d'accord vous a été présenté, <https://thaurfin.com/PROPOSITION%20DE%20PROTOCOLE.pdf>

Dans le protocole d'accord définitif, il serait judicieux de solutionner la présence de ces PR sur les 3 nôtres, et cela d'autant plus que les exploitations se réalisent en dehors des PR octroyés.

J'avais préparé ce site pour montrer la présence des exploitations semi industrielles sur nos 3PR <https://thaurfin.com/illegal/> transmis par notre

lettre <https://www.thaurfin.com/TH-065-25.pdf> du 31 octobre 2025

Cette lettre a été transmise en doc attaché de ce mail <https://thaurfin.com/Mail-CAMI-31octobre2025.jpg> .

En Vous remerciant d'avance pour l'attention apportée à ce dossier,

Ir Pol HUART

Ingénieur Civil des Mines, AIMs76 MINES-ParisTech84

Directeur de Thaurfin ltd

41, Avenue Général de Gaulle, 7000-Mons, Belgique

www.thaurfin.com

GSM/WhatsApp 00 32 473 642 473